

Délibération du 16/03/2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de André BOIS
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 27 410.00 €		
INVEST	-389 271.88 €		-499 743.79 €	634 000.00 €	606 590.00 €	-282 425.67 €
FONCT	467 593.59 €	317 641.82 €	424 829.07 €	Recettes		574 780.84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	574 780.84 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		282 425.67 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		292 355.17 €
Total affecté au c/ 1068 :		282 425.67 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à Nances
Le 21-mars-23

Délibéré par Le conseil communautaire
Le 16-mars-23



Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :	28
Présents :	20
Suffrages exprimés dont 7 pouvoirs :	27
Abs :	0
Pour :	27
Contre :	0

Date de la convocation : 10-mars-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/03/2023